

RADIOS LIBRES

RENCONTRE PSU - FEDERATION NATIONALE DES RADIOS LIBRES

Mardi 19 Février, le PSU a rencontré la Fédération Nationale des radios libres pour faire le point sur la situation du mouvement en France. « Normalisation » semble être le maître mot de la politique d'un gouvernement bien décidé à maintenir le monopole sur les ondes, quitte à l'aménager quelque peu (cf. les radios locales de J.Ph LECAT et les radios thématiques de France Inter) pour mieux réaffirmer sa main-mise sur les médias audio-visuels nationaux.

Qu'on en juge, plus de 40 procès et instructions en cours, des dizaines de saisies de matériel; la répression frappe durement le mouvement des radios libres.

Pour la Fédération, c'est l'affaire de « Radio-Riposte » qui explique que la justice ait la main du plus en plus lourde envers les animateurs de ces radios que R. Barre qualifie, avec le mépris qu'on lui connaît, de « puissants germes d'anarchie ». Le pouvoir sait très bien qu'il ne peut faire juger et condamner des responsables politiques, des élus locaux et des syndicalistes sans courir le risque de voir le problème du monopole rebondir avec autant de retentissement qu'au moment de Radio-Riposte. Alors, il s'acharne contre les obscurs, les radios libres isolées dont la mise au pas ne fera pas trois lignes dans le journal.

Autant de proies faciles qui servent d'exemples pour d'autres. Autant d'avertissements dirigés contre les forces politiques et sociales tentées par l'expérience.

Les interventions et les procès qui ont eu lieu depuis l'émission pirate du PS en juin dernier montrent que le gouvernement a justement décidé de riposter sans ambiguïté à ces

tentatives, au moment où, de tous les côtés, le monopole est menacé. Menacé par des doutes de l'opinion publique, qui perçoit de moins en moins nettement sa légitimité (cf. les sondages de Télérama). Menacé par une opposition de la classe politique à son maintien en l'état, même jusque dans les rangs de la majorité - libéralisme économique oblige. Menacé enfin par le progrès technique, par « l'internationalisation des ondes » (satellites) qui le condamne à court terme.

Dans les affaires de « Radio-Aventure » et de « Radio-Trottoir », le tribunal a condamné les animateurs à des peines de prison avec sursis et des amendes. Même si pour « Radio-Aventure », les peines de prison ont disparu en appel, ces jugements risquent de faire jurisprudence.

Mais le signe de la sévérité accrue de la justice dans ce domaine est encore plus patent dans l'affaire de « Radio-Manivelle » à Reims. Les animateurs sont en effet astreints à un régime de liberté surveillée, avec obligation de se présenter au commissariat toutes les semaines, interdiction de quitter le département et retrait du permis de conduite. A ce train là, les animateurs de radios libres feront bientôt figure de « dissidents » de la société libérale avancée. Evoquant l'attitude à adopter devant la justice dans le cadre des instructions, la fédération rappelle sa position de principe qui consiste à ne pas se présenter devant le juge pour signifier que l'on ne reconnaît pas la loi Lecat. Position qu'ont choisi de ne pas retenir d'autres radios, comme « Radio-Clementine » qui développe au contraire une campagne d'inculpations solidaires.

Malgré les intimidations, il semble que le mouvement des radios libres continue sur sa lancée et de nombreuses radios émettent toujours,



plus ou moins régulièrement, en divers points du territoire national. Ce qui frappe surtout, c'est la diversité des types de radios libres, preuve qu'un besoin réel d'expression et d'information décentralisées et libérées de toute tutelle existe.

La Fédération nationale des radios libres met l'accent sur l'existence des « Radios de luttes » qui ont contribué à la prise de conscience du public à propos du monopole et de la liberté d'expression bafouée. Ces radios de luttes, prenant leurs assises dans le mouvement populaire, sont soutenues par un rapport de forces qui leur permet de s'exprimer au grand jour, et d'éviter ainsi la problématique de la clandestinité qui finit trop souvent par rimer avec marginalité lorsque les collectifs se replient sur eux-mêmes.

Parmi ces radios populaires, les plus célèbres sont bien sûr celles de

Longwy, et particulièrement Lorraine-Cœur d'Acier, dont le succès s'explique aussi par l'ampleur des moyens mis en œuvre par la CGT pour mener à bien l'entreprise: deux permanents professionnels, un émetteur de 600 watts acheté en Italie, etc.

Mais à côté des radios syndicales, il existe des radios de luttes souvent plus éphémères, mais dont la nature est bien en rapport avec les spécificités du medium : faible

coût, faible poids, utilisation facile qui rend son appropriation sociale aisée.

On se souvient de « Radio-Larzac », de l'émission du MLAC, de celle sur Pierre Goldman au siège du PSU, il y a maintenant « Radio-Plogoff » et d'autres émissions qui se sont déroulées ou se dérouleront encore au gré des besoins et de la conjoncture politique.

Le PSU et la Fédération, qui signale avoir diffusé à toutes les

radios la résolution de la D.P. des 15 et 16 décembre 1979 « Soutenir et Renforcer le Mouvement des Radios Libres », ont conclu à la nécessité d'engager un dialogue avec d'autres organisations et diverses associations, afin de soutenir les radios libres face à la répression dont elles sont l'objet.

Thierry BOMBLED
Commission Audio-visuel